

Fait également intéressant à noter, en moyenne, le nombre de jours s'écoulant avant la tenue d'une élection dans les circonscriptions détenues par les libéraux était de 205. Il en est ainsi depuis que je suis au Parlement. Dans le cas des circonscriptions conservatrices, néo-démocrates ou créditistes, cette période était de 287 jours. Devant ces données, on peut affirmer sans se tromper qu'un député de l'opposition devait attendre plus longtemps avant la tenue d'élections complémentaires. L'écart n'est pas suffisamment important pour nous permettre d'accuser le gouvernement de sectarisme du fait qu'il annonce la tenue d'élections complémentaires à un moment particulier; il demeure néanmoins que le temps écoulé avant qu'une circonscription ne soit dûment représentée à la Chambre est beaucoup trop long, qu'il s'agisse de députés du gouvernement ou de l'opposition. Si l'on combine ces données et en calcule la moyenne pour tous les députés à la Chambre, on constate qu'il peut s'écouler 251 jours avant la tenue d'élections complémentaires. Au cours de ces six ans, il y a eu 27 élections complémentaires, dont 23 à la suite de démissions et quatre à la suite de décès.

Voyons un peu ce qui se passe dans les autres pays démocratiques du monde. Aux États-Unis, lorsqu'un sénateur ou un membre du Congrès meurt ou démissionne, le gouverneur de l'État peut lui désigner immédiatement un successeur.

En Grande-Bretagne, dès que l'Orateur remarque qu'un siège est vacant, il donne ordre au greffier de la Couronne de délivrer immédiatement un bref d'élection complémentaire, et les documents de présentation doivent être déposés—c'est un détail intéressant—au plus tard neuf jours après l'émission du bref.

En Suède, chaque député a un suppléant qui prend sa succession dès que son siège est déclaré vacant.

Aux Pays-Bas, le siège est occupé immédiatement par la première personne inscrite sur la liste du parti au pouvoir. Dès qu'un siège devient vacant, la personne inscrite sur la liste des suppléants est nommée automatiquement.

Dans les pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, lorsqu'on perd un député, on lui trouve un remplaçant presque immédiatement afin que les électeurs puissent être représentés.

Quand un bill à peu près semblable au mien a été présenté le 25 novembre 1977, le député de Trinity (M^{re} Nicholson) a répondu notamment ceci: «Il faut tenir compte du fait que les élections complémentaires coûtent extrêmement cher.» Nous ne pouvons certainement pas retenir ce genre d'argument. Étant donné tout l'argent que le gouvernement gaspille chaque jour, il est ridicule de laisser un siège vacant et les électeurs sans personne pour les représenter pendant plus de 200 jours. Pendant mes six années à la Chambre, la moyenne a été de 251 jours. Nous pouvons difficilement aller dire à nos électeurs que nous voudrions bien leur donner des représentants, mais que cela coûte trop cher, car je ne pense pas que ce genre d'argument puisse être accepté dans une société démocratique ou par les électeurs qui n'ont personne pour défendre leurs intérêts.

En outre, le député de Trinity s'est élevé contre le bill sous prétexte qu'en ôtant au gouvernement toute latitude, nous pourrions être obligés de tenir des élections l'hiver, ce qui serait pratiquement impossible dans des endroits comme le Yukon. Si c'était un argument valide en 1977, il ne tient certainement plus après les élections de 1980. Autrement, les

Élections partielles

députés du parti libéral diraient que les dernières élections ne valent rien, car elles ont eu lieu l'hiver.

Si nous avions de nouvelles élections cet été, je pense que nous aurions de meilleurs résultats. Néanmoins, nous avons eu des élections hivernales au Yukon et dans les deux circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest. Dans la plupart de ces circonscriptions provinciales du Nord, il y a eu des élections l'hiver dernier. Je voudrais seulement dire, si on oppose la représentation à la tenue d'élections à une certaines périodes de l'année, qu'étant Canadiens nous avons un hiver chaque année. On ne devrait pas considérer cela comme un inconvénient pour nous. Il fait peut-être froid, mais il est quand même possible d'écrire sur le bulletin de vote.

● (1730)

Mon bon ami qui fait présentement partie du gouvernement, le député de York-Est (M. Collenette), a dit en novembre 1977, au cours d'un débat sur la même question, que l'un des avantages du système actuel était de permettre au gouvernement de tenir plusieurs élections partielles en même temps, ce qui lui donnerait l'occasion ainsi qu'aux partis d'opposition de sonder l'opinion publique. Je pense que c'est abuser manifestement des élections partielles que de prétendre qu'il faut les retarder jusqu'à temps de pouvoir en tenir plusieurs en même temps, parce que cela permet au gouvernement ou à l'opposition de connaître l'opinion ou l'attitude des gens dans les autres circonscriptions du Canada. La raison d'être du Parlement est de représenter les citoyens du Canada. La raison d'être des élections partielles est de permettre aux citoyens de certaines circonscriptions d'être encore représentés. Les élections partielles n'ont pas à répondre aux besoins du gouvernement ou des partis d'opposition, car ils disposent d'autres moyens et d'autres mécanismes pour cela.

Si en faisant l'examen du bill que j'ai rédigé et présenté à la Chambre, un député pense qu'il aimerait lui apporter quelques modifications quant au temps ou à certains choix, je suis prêt à les accepter. Mais je suis persuadé qu'au niveau du principe, à peu près tous les Canadiens considèrent que c'est une façon de procéder que nous devrions adopter ici à l'assemblée parlementaire, afin d'assurer une certaine logique et un certain ordre à la tenue des élections partielles. De cette façon le public jugera que ces élections visent à répondre aux besoins des électeurs et qu'elles n'ont pas pour but de maintenir le gouvernement au pouvoir, de lui donner plus de pouvoir ou de lui servir en quoi que ce soit qui puisse sembler intéressé, même si les véritables motifs du gouvernement alors en place n'étaient pas altruistes.

Cela étant dit, j'aimerais simplement ajouter que le projet de loi contient d'autres avantages que je pourrais énumérer. Il existe de nombreux autres pays auxquels nous pouvons nous reporter qui ont adopté un système selon lequel aucun siège ne reste vacant pendant des périodes prolongées. J'ai discuté en privé avec des députés de tous les partis. Au moins, je sais que nombre de députés d'allégeances différentes souhaitent que ce projet de loi soit adopté. J'espère qu'il ne sera pas discuté jusqu'à 18 h 15 ou jusqu'à la fin de la période prévue, et j'incite les députés à ne pas parler trop longtemps.